

**GROUPE
ÉCOLO
DE
PARIS**



CONSEIL DE PARIS – MAI 2018

DOSSIER DE PRESSE

Contact :

Hélène Bracon
helene.bracon@paris.fr
06 87 40 14 53

CONSEIL DE PARIS - GROUPE ÉCOLOGISTE



David BELLIARD
Président du groupe
11^e arrondissement



Jacques BOUTAULT
Maire du
2^e arrondissement



Bernard JOMIER
Sénateur de Paris
19^e arrondissement



Célia BLAUDEL
Adjointe à la Maire
chargée de
l'environnement, du
développement durable,
de l'eau, de la politique
des canaux et du "plan
climat énergie territorial"
14^e arrondissement



Antoinette GUHL
Adjointe à la Maire
chargée de l'économie
sociale et solidaire, de
l'innovation sociale et de
l'économie circulaire
20^e arrondissement



Anne SOUYRIS
Adjointe à la Maire
chargée de la Santé et
aux relations avec
l'AP-HP
10^e arrondissement



Christophe NAJDOVSKI
Adjoint à la Maire
chargé des transports,
de la voirie, des
déplacements et de
l'espace public
12^e arrondissement



Galla BRIDIER
Adjointe à la Maire
chargée des
personnes âgées et de
l'autonomie
18^e arrondissement



Aurélie SOLANS
Conseillère déléguée
chargée de
l'environnement
auprès de C. BLAUDEL
19^e arrondissement



Yves CONTASSOT
13^e arrondissement



Jérôme GLEIZES
20^e arrondissement



Pascal JULIEN
18^e arrondissement



Fatoumata KONE
19^e arrondissement



Sandrine MEES
18^e arrondissement



Joëlle MOREL
11^e arrondissement



Marie ATALLAH
13^e arrondissement

A Paris, nous soutenons une alimentation qui protège notre santé et la planète !

Alimentation, santé et climat sont intimement liés. En effet, les productions agricoles, l'industrie agroalimentaire, leur circuit de distribution et leur prix ont un impact direct sur notre environnement (intrants chimiques, mode d'élevage, transports, emballages, déchets, etc.) mais aussi sur notre santé (pesticides, diversité alimentaire, additifs, etc.). A Paris, pour répondre à nos objectifs en terme de lutte contre le dérèglement climatique et d'amélioration de la santé des Parisien.ne.s, nous adopterons au prochain Conseil de Paris **une stratégie pour une alimentation durable**, portée par l'adjointe écologiste Célia Blauel.

L'enjeu est énorme dans notre ville. **Avec 8 millions de repas quotidiens, le secteur de l'alimentation représente 18% de l'empreinte carbone de la ville !** Les objectifs de cette stratégie sont multiples : porter la part de l'alimentation produite localement à 50% (contre 25% actuellement) à l'horizon 2030, amener 75 % des ménages parisiens à acheter régulièrement du bio, atteindre 20 % de surfaces agricoles dédiées au bio en Ile-de-France (contre 2,7 % en 2017) mais également diminuer le taux d'obésité de 10,7 % à 5 % grâce à une action ciblée dans les quartiers prioritaires et faire disparaître la précarité alimentaire, qui concerne aujourd'hui 6,3 % de la population parisienne.

En tant qu'élu.e.s écologistes, ces questions sont primordiales, c'est pourquoi nous avons tenu à enrichir le texte.

Parce qu'il existe une corrélation entre le niveau de revenu et la qualité de l'alimentation, que ces inégalités nutritionnelles engendrent également des inégalités de santé. **Nous voulons faciliter l'accès de toutes et tous au bio ainsi que la mise en place d'une carte solidaire "fruits et légumes" à destination des publics précaires.**

C'est dans cette même logique que **nous demandons la création de 10 épiceries sociales et solidaires supplémentaires, proposant des produits frais à Paris.** Une alimentation saine permet de prévenir de nombreuses maladies et notamment les maladies cardiovasculaires, l'obésité, et certains cancers, mais cela nécessite une présence plus importante de produits frais sous-représentés aujourd'hui dans les épiceries solidaires existantes.

Nous demandons également la promotion du végétarisme et du véganisme. Alors que la production mondiale de viande génère 14,5% des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale selon l'ONU, il est urgent de faire évoluer notre alimentation et notamment réduire la part carnée.

Enfin, **nous demandons à la ville de Paris de d'interdire l'usage de plastique dans les cantines** afin de protéger toutes les usager.e.s d'une exposition aux perturbateurs endocriniens.

David Belliard, président du groupe écologiste de Paris



David BELLIARD

39 ans

Journaliste et spécialiste des politiques de santé publique et de l'économie sociale et solidaire (ESS), David Belliard a travaillé dans la lutte contre le sida et est engagé pour l'égalité des droits des personnes LGBT.

8 millions

de repas sont mangés chaque jour à Paris

18%

c'est la part de l'empreinte carbone parisienne due à l'alimentation

25%

seulement de l'alimentation parisienne est produite localement

2,7%

des surfaces agricoles franciliennes étaient dédiées au bio en 2017

10,7%

c'est le taux d'obésité à Paris

6,3%

De la population parisienne est en situation de précarité alimentaire

SOMMAIRE

ALIMENTATION

- p.7 Amendement relatif à l'accessibilité à des produits frais et durable pour tou.te.s
- p.8 Amendement relatif à l'ouverture de nouvelles épiceries sociales et solidaires
- p.9 Amendement relatif à la sensibilisation du public parisien à l'agriculture biologique
- p.10 Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris à l'alimentation non-carnée dans la restauration commerciale & à la célébration de la Journée internationale sans viande
- p.12 Vœu relatif aux cantines sans plastique

TRANSPORT

- p.15 Vœu relatif à la cagnotte d'IDF Mobilités et au rétablissement de la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution
- p.16 Vœu relatif à la pollution sonore des deux-roues motorisés à Paris

SOCIAL

- p.19 Vœu relatif à la situation sanitaire au campement du Millénaire
- p.21 Vœu relatif aux vacances Arc-en-ciel
- p.22 Vœu relatif à l'action parisienne en matière de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance
- p.24 Vœu relatif au devenir des emplois en contrats aidés à la Ville de Paris

LOGEMENT

- p.26 Vœu relatif aux impacts pour Paris du projet de loi dit ELAN
- p.28 Vœu relatif à la lutte contre la précarité énergétique et pour un bilan des réhabilitations énergétiques du parc social labellisées Plan Climat Air Énergie
- p.29 Vœu relatif au recensement des logements, bureaux et équipements publics vacants à Paris
- p.31 Vœu relatif au soutien et à l'accompagnement des locataires du 123 rue du chemin vert dans le 11ème, suite à un processus administratif inédit

ESPACE PUBLIC

- p.33 Vœu relatif au déroulement du Semi-Marathon et du Marathon de Paris
- p.34 Vœu relatif à la maîtrise budgétaire des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
- p.35 Vœu relatif à la promotion des espaces de gratuité et de l'échange non marchand
- p.36 Vœu relatif à la révision du RLP et à son diagnostic environnemental
- p.38 Vœu relatif à l'ouverture à la promenade la petite ceinture dans le XIXe arrondissement
- p.40 Vœu relatif aux aires piétonnes dans les 4 arrondissements, Les Halles (1^{er}), Montorgueil Saint-Denis (2^e), Sainte-Avoye (3^e), et Saint-Merri (4^e)

SANTE

- p.42 Vœu pour une campagne de prévention des allergies au pollen

BIODIVERSITE

- p.44 Vœu relatif à la prise en compte de l'avis de l'agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France sur le projet EuropaCity et ses impacts sur la Ville de Paris

CULTURE

- p.48 Vœu relatif à la préemption du cinéma La Clef

FINANCE

- p.50 Vœu relatif à la responsabilité du secteur de l'assurance dans la pollution de l'air

LINKY

- p.53 Vœu relatif au déploiement du compteur Linky

INTERNATIONAL

- p.56 Vœu relatif au traité de libre-échange Europe-Mercosur

ALIMENTATION

Amendement relatif à l'accessibilité à des produits frais et durable pour tou.te.s

**déposé par Fatoumata Koné
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant la stratégie alimentaire durable présentée au conseil de Paris de mai 2018 ;

Considérant que cette stratégie s'est fixé pour objectif d'être inclusive et de favoriser l'accès de toutes et tous à l'alimentation durable ;

Considérant que la ville se donne pour objectif d'amener 75% des ménages parisiens à acheter régulièrement du bio ;

Considérant que de nombreux travaux scientifiques montrent une corrélation entre les niveaux de revenu et la qualité de l'alimentation et que les « inégalités nutritionnelles » induisent des inégalités de santé ;

Considérant que l'aide alimentaire propose peu de produits frais, provenant souvent essentiellement de l'industrie agro-alimentaire et de grandes et moyennes surfaces ;

Considérant que l'accès à une alimentation de qualité n'est pas qu'une question de budget mais aussi et surtout une question d'information et de sensibilisation, et que « les consommateurs réguliers de produits bio ont un niveau de revenus comparable aux non-consommateurs de produits bio mais qu'ils ont un niveau plus élevé d'éducation » ainsi que l'ont démontré les résultats du « volet bio » de l'étude Nutrinet-santé ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), la Stratégie de Paris pour une alimentation durable annexée à la délibération 2018 DEVE 23 est amendée comme suit :

Dans la fiche n°12 “seront étudiées les possibilités et les modalités pour mettre en œuvre des cartes de fidélité solidaires « fruits et légumes »” est remplacé par “la ville étudiera la distribution de carte solidaire « fruits et légumes » aux populations en situation de précarité afin de favoriser la consommation de produits frais des ménages et améliorer leur statut nutritionnel. Le montant de cette carte sera adapté au nombre de personnes composant le foyer et au tarif moyen d'un panier de fruits et légumes à Paris. Le dispositif sera mis en œuvre avant la fin de la mandature.”

À la fin de la fiche n°12 est ajouté “Des dispositifs d'accessibilité à l'alimentation bio seront mis en place à l'instar des programmes “Paniers solidaires”, “Biocabas” ou “Familles à alimentation positive”” déjà expérimentés dans d'autres collectivités françaises.

Amendement relatif à l'ouverture de nouvelles épiceries sociales et solidaires

***déposé par Fatoumata Koné
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant la stratégie alimentaire durable présentée au conseil de Paris de mai 2018 ;

Considérant que cette stratégie pour une alimentation durable a pour objectif de travailler au développement d'un système alimentaire durable, inclusif, résilient, diversifié, fournissant des aliments sains et abordables à tous ;

Considérant que les épiceries sociales et solidaires ont pour vocation d'accueillir des publics bénéficiaires orientés par des associations et des institutions publiques sous critère de minima sociaux ;

Considérant qu'il existe actuellement 12 épiceries sociales et solidaires à Paris ;

Considérant que l'obésité est plus fréquente, et a des conséquences plus graves, auprès des populations de faible statut socioéconomique ;

Considérant qu'une alimentation saine est un facteur de prévention de certaines maladies, qu'une consommation importante de fruits et légumes est associée à un risque réduit de maladies cardiovasculaires, d'obésité, de cancers ;

Considérant que les recommandations internationales correspondent à une consommation quotidienne de cinq fruits et légumes par jour, soit 400 g or, la consommation de fruits et légumes est plus faible dans les foyers de bas revenus, ou populations précaires ;

Considérant que les habitants des quartiers prioritaires consomment moins de produits de qualité, bio et Label Rouge ;

Considérant qu'il existe des programmes d'aide aux populations précaires délivrant des coupons pour l'achat de fruits et légumes ou l'obtention de paniers de produits de la ferme dans d'autres villes en France et à l'étranger ;

Considérant que l'évaluation de ces programmes met en avant une augmentation de la consommation de fruits et légumes ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), la Stratégie de Paris pour une alimentation durable annexée à la délibération 2018 DEVE 23 est amendée comme suit :

Dans la fiche action n°13 "La municipalité soutiendra l'émergence de nouvelles épiceries sociales et solidaires" est remplacé par "la Ville accompagnera l'ouverture de minimum 10 épiceries sociales et solidaires proposant des produits frais pour atteindre un volume de 22 épiceries à Paris soit 1 pour 100 000 habitants".

Amendement relatif à la sensibilisation du public parisien à l'agriculture biologique

**déposé par Fatoumata Koné
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant la stratégie alimentaire durable présentée au conseil de Paris de mai 2018 ;

Considérant que cette stratégie s'est fixé pour objectif d'être inclusive et de favoriser l'accès de toutes et tous à l'alimentation durable ;

Considérant que la ville se donne pour objectif d'amener 75% des ménages parisiens à acheter régulièrement du bio ;

Considérant que de nombreux travaux scientifiques montrent une corrélation entre les niveaux de revenu et la qualité de l'alimentation et que les « inégalités nutritionnelles » induisent des inégalités de santé ;

Considérant que l'aide alimentaire propose peu de produits frais, provenant souvent essentiellement de l'industrie agro-alimentaire et de grandes et moyennes surfaces ;

Considérant que l'accès à une alimentation de qualité n'est pas qu'une question de budget mais aussi et surtout une question d'information et de sensibilisation, et que « les consommateurs réguliers de produits bio ont un niveau de revenus comparable aux non-consommateurs de produits bio mais qu'ils ont un niveau plus élevé d'éducation » ainsi que l'ont démontré les résultats du « volet bio » de l'étude Nutrinet-santé ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), la Stratégie de Paris pour une alimentation durable annexée à la délibération 2018 DEVE 23 est amendée comme suit :

Dans la fiche action 33 à la suite de “Les expériences d'accompagnement à la mise en place d'ateliers collectifs culinaires visant à la diversification et à l'équilibre alimentaire des repas à partir de produits bruts, frais et de saison seront multipliées.”, est ajouté “Les participants seront sensibilisés à la qualité et aux bienfaits nutritionnels des produits issus de l'agriculture biologique”.

Dans la fiche action 34 “la Mairie de Paris étendra les sujets de sensibilisation à l'alimentation durable, l'environnement et les bonnes pratiques nutritionnelles” est remplacé par “la Mairie de Paris étendra les sujets de sensibilisation à l'alimentation durable, à l'agroécologie, à l'environnement, à l'empreinte carbone des différents types de régimes alimentaires et aux bonnes pratiques nutritionnelles. Les équipes de Paris Santé Nutrition seront formées à dispenser ces nouvelles informations”.

Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris à l'alimentation non-carnée dans la restauration commerciale & à la célébration de la Journée internationale sans viande

***déposé par Jacques Boutault, David Belliard
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant les ambitions de la Ville de Paris en termes d'alimentation durable ;

Considérant que la lutte contre le dérèglement climatique est une priorité pour la Ville de Paris et que la massification de l'alimentation carnée est avec le développement de l'élevage industriel une des sources principales d'émissions de gaz à effet de serre (comme en atteste notamment le rapport des Nations Unies indiquant que la production de viande totalise 14,5 % de la production de GES à l'échelle mondiale) ;

Considérant l'action phare 8 de la Stratégie de Paris pour une Alimentation Durable (DEVE 23) en faveur de « la diffusion d'une offre végétarienne et d'alimentation durable en restauration commerciale » ;

Considérant l'ensemble des objectifs de diminution de l'alimentation carnée dans la restauration scolaire et collective parisienne ;

Considérant le retour d'expérience positif du 2^e arrondissement de Paris qui a mis en place depuis janvier 2009 un repas végétarien par semaine dans sa restauration scolaire, ainsi qu'une alternative végétarienne quotidienne depuis septembre 2017 ;

Considérant la généralisation dans la restauration scolaire parisienne d'un repas végétarien hebdomadaire suite à l'adoption à l'unanimité d'un vœu des écologistes au Conseil de Paris en juin 2015 ;

Considérant les exemples des municipalités de San Francisco, Berlin, Gand, Turin en faveur de l'alimentation non carnée ;

Considérant la prise de conscience grandissante de la question des animaux non-humains et de leurs conditions d'existence dans le système agro-industriel ;

Considérant l'évolution du nombre de végétarien.nes et de véganes en France ;

Considérant la difficulté persistante de trouver dans la restauration parisienne prise dans son ensemble des options végétariennes ou véganes ;

Considérant que l'absence d'une culture culinaire favorable aux végétarien.ne.s et véganes à Paris détourne un grand nombre de touristes des restaurants de notre ville.

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- **propose l'organisation d'assises de la restauration parisienne durable et éthique avec notamment l'objectif que chaque établissement propose au moins une option végétarienne et une option végane, et qu'elle encourage les restaurants volontaires par la mise en place d'outils nouveaux (labellisation, plateforme d'échanges de bonnes pratiques et de communication, etc.) ;**
- **réalise une cartographie des restaurants et des commerces végétariens et véganes accessible sur son site ou sur un site dédié (ex. paris.fr/mangersansviande ou parisvégé.org) et régulièrement mise à jour ;**

- **et célèbre officiellement le 20 mars - Journée internationale sans viande.**

Vœu relatif aux cantines sans plastique

déposé par Fatoumata Koné, Jacques Boutault, Pascal Julien, David Belliard et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que la Ville de Paris s'est doté d'un Plan de santé environnemental qui prescrit l'élimination des perturbateurs endocriniens des repas servis par la Ville dans ses services de restauration collective, soit 30 millions de repas par an ;

Considérant le vœu relatif à l'exposition des Parisien.ne.s aux perturbateurs endocriniens adopté en décembre dernier par le conseil de Paris ;

Considérant que les associations de défense de l'environnement et de la santé environnementale recommandent aux collectivités d'interdire « l'usage de contenants et de matériels pour cuisiner, chauffer et servir comportant des perturbateurs endocriniens » ;

Considérant que des parents d'élèves de toute la France se sont constitués en collectif pour interpeller les pouvoirs publics sur l'usage du plastique dans la restauration collective et plus particulièrement la restauration scolaire ;

Considérant qu'au-delà des actions réglementaires européennes et nationales relatives aux substances et produits chimiques, la mobilisation des territoires est désormais essentielle dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens ;

Considérant le Plan climat air énergie adopté au Conseil de Paris de mars 2018 qui porte l'ambition d'une ville neutre en carbone à 2050 ;

Considérant les objectifs de réduction de production de déchets à la source inscrits dans le Plan climat air énergie ainsi que dans le plan Économie circulaire ;

Considérant le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui vise l'adoption d'une consommation responsable et le recours au réemploi et à la réutilisation ;

Considérant le Plan alimentation durable 2015-2020 qui vise notamment de diminuer l'empreinte carbone de la restauration collective et protéger la santé des convives ;

Considérant l'engagement prévu par le Schéma de la commande publique responsable de passer à une vaisselle non jetable pour la restauration collective ;

Considérant l'exemple de la ville de Strasbourg qui a fait le choix de remplacer les barquettes en plastique jetables utilisées dans ses services de restauration collective par des plats en inox durables et réutilisables sur le long terme ;

Considérant que le remplacement du plastique par des alternatives en métal inerte chimiquement ou en matériaux biosourcés permettrait de remédier aux inconvénients du plastique;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Jacques Boutault, Pascal Julien, David Belliard et du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu :

- **que la Ville de Paris s'engage à proscrire l'usage de contenants alimentaires plastiques dans la restauration collective parisienne ;**
- **que les matériaux inertes (type inox, céramiques, verre) et non jetables soient adoptés pour les contenants alimentaires ;**

- **qu'un calendrier soit fixé avec l'ensemble des acteurs de la restauration collective pour organiser la transition.**

T RANSPORT

Vœu relatif à la cagnotte d'IDF Mobilités et au rétablissement de la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution

*déposé par David Belliard
et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris*

Considérant que le compte administratif 2017 d'IDF Mobilités indique que les recettes d'IDF Mobilités sont bien supérieures à ce que prévoyait le budget primitif 2017 ;

Considérant que les recettes réelles de fonctionnement ont ainsi grimpé de 359 M€, passant de 5,787 Mds€ à 6,137Mds€, ce qui a permis de faire passer le taux d'autofinancement d'IDF Mobilités de 15% à 53% ;

Considérant qu'un tel taux d'autofinancement n'est pas le signe d'une bonne gestion prévisionnelle ;

Considérant que la hausse des recettes voyageurs issues de la forte augmentation du tarif du Pass Navigo sont de 90M€ supérieures aux prévisions ;

Considérant que ces recettes vient contredire le discours alarmiste de la présidente d'IDF Mobilités sur la situation budgétaire de cet établissement public ;

Considérant par ailleurs que la présidente d'IDF Mobilités avait décidé de supprimer la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution en instaurant un ticket à 3,80€ par jour ;

Considérant que les écologistes considèrent que tout doit être mis en oeuvre pour inciter les automobilistes à laisser leur voiture au garage lors des pics de pollution aux particules fines ;

Considérant qu'il faut faciliter les trajets des personnes contraintes de laisser leurs voitures à leur domicile lors de la mise en place de la circulation alternée ;

Considérant que cette gratuité des transports en commun à un coût d'environ 4 millions d'euros par jour ;

Considérant que la réduction de la pollution aux particules fines est un enjeu de santé publique largement partagé par les différentes sensibilités politiques ;

Considérant que la réduction de la pollution aux particules fines passe par une action volontariste de l'ensemble des acteurs politiques du territoire francilien ;

Aussi, sur proposition de David Belliard et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris propose à la présidente d'IDF Mobilités de rétablir la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution aux particules fines en s'appuyant sur l'augmentation imprévue des recettes voyageurs ce qui permettrait de financer la gratuité des transports en commun pour 22 journées.

Vœu relatif à la pollution sonore des deux roues motorisés à Paris

**déposé par Fatoumata Koné, Pascal Julien, David Belliard
et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que le bruit est une pollution sonore néfaste pour la santé ;

Considérant que selon une étude diligentée par le Conseil national du bruit en 2016, le coût sur la santé du bruit des transports s'élève à 11,5 milliards d'euros par an en France, dont 89% induit par le trafic routier ;

Considérant l'adoption en septembre 2015 par le Conseil de Paris du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) ;

Considérant que ce PPBE parisien est essentiellement consacré aux infrastructures routières (un autre PPBE élaboré par l'État est consacré aux infrastructures ferroviaires) ;

Considérant que la Ville de Paris a réalisé des cartes de bruit routier afin d'accompagner son PPBE ;

Considérant la nette augmentation du nombre de deux roues motorisés ces 15 dernières années dans la capitale (+39% entre 2001 et 2011 –Source EGT) ;

Considérant qu'un deux-roues sans silencieux émet 110 décibels environ (Moins qu'un coup de feu à 120 décibels et plus qu'un marteau piqueur à 100 dB pour situer sur une échelle de bruit) ;

Considérant que selon l'Article R318-3 du Code de la route, les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains. Le moteur doit être muni d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement sans possibilité d'interruption par le conducteur ;

Considérant que certaines motos puissantes et voitures sportives bénéficient de dérogations sur leurs cartes grises leur permettant ainsi d'augmenter considérablement le seuil de dB autorisé ;

Considérant que la Ville de Paris souhaite proposer des aides aux propriétaires de deux-roues motorisées pour évoluer vers une motorisation électrique plus silencieuse et plus adaptée au cycle urbain ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, conformément aux lois MAPTAM et NOTRe, la Métropole du Grand Paris a pris la compétence sur la lutte contre les nuisances sonores ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Pascal Julien, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **La Préfecture de police puisse présenter son plan d'action contre les nuisances sonores dues au trafic routier, en particulier des deux-roues motorisés, devant le prochain comité de pilotage du PPBE parisien du 22 mai prochain ;**
- **Conformément à ses engagements de 2015, inscrit dans le document du PPBE 2015-2020, la Ville de Paris propose à la Métropole du Grand Paris, maintenant qu'elle est en charge de la lutte contre les nuisances sonores, d'organiser une conférence métropolitaine sur le bruit dans l'environnement ;**

- **La Ville de Paris, en lien avec la Métropole du Grand Paris, porte un plaidoyer auprès de l'État pour faire cesser les droits à pollution sonore donnés à certains véhicules contraires au droit d'égalité.**

SOCIAL

Vœu relatif à la situation sanitaire au campement du Millénaire

**déposé par David Belliard, Fatoumata Koné, Pascal Julien,
Jérôme Gleizes, Marie Atallah, Joëlle Morel,
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant le campement installé le long du canal Saint Denis depuis plusieurs mois, notamment à proximité du centre commercial du Millénaire, qui comprendrait aujourd'hui entre 1200 et 2000 personnes réparties depuis le canal Saint Martin jusqu'à Saint-Denis et concentrées plus particulièrement quai du Lot et quai de l'Allier ;

Considérant que quelques toilettes ont été installées et qu'un point d'accès à l'eau potable a été mis en place quai du Lot, mais que ces installations sont néanmoins insuffisantes au regard de l'importance de la population de ce campement ;

Considérant que les douches les plus proches nécessitent de prendre les transports en commun, et que l'installation de douches sur place permettrait une amélioration significative du confort et de l'hygiène des personnes ;

Considérant les difficultés techniques posées par l'étroitesse des voies d'accès au camp, au fait que les personnes sont installées de part et d'autres du canal et à l'enjeu de l'évacuation des eaux usées ;

Considérant que le bâtiment public le plus proche appartient à la Préfecture de Police ;

Considérant qu'au moins un cas de tuberculose est suspecté ;

Considérant l'absence de réponses de l'État face aux nombreuses sollicitations de la Ville pour organiser la mise à l'abri des personnes de ce camp, bien que l'hébergement d'urgence relève de sa compétence ;

Considérant l'urgence de préserver la dignité de toutes les personnes de ce camp, et donc d'installer tous les dispositifs d'assainissement nécessaires ;

Considérant que la Ville a déjà demandé à plusieurs reprises à l'État d'organiser la mise à l'abri de ces personnes, lui proposant même des terrains ;

Considérant que seule une opération de mise à l'abri de grande ampleur permettrait de remédier aux enjeux sanitaires de ce campement, et que cette opération doit se dérouler en toute sérénité et en concertation avec toutes les parties concernées pour être réellement efficace ;

Considérant le contexte de réorganisation de l'accueil à Paris et de la fermeture récente du centre de premier accueil de la Porte de la Chapelle, une expérience qui avait pu exister grâce à l'engagement conjoint de la Ville de Paris et de l'État ;

Considérant le vœu de l'exécutif voté au Conseil de Paris de mars 2016 pour que "soit formalisé dans un protocole d'intervention d'urgence les nouvelles modalités d'intervention décidées par les pouvoirs publics dès l'émergence d'un campement afin de mieux définir la marche à suivre (sécurisation, conditions sanitaires, besoins fondamentaux) et de renforcer les dispositifs d'accès au droit sur et aux abords des campements pour permettre un accompagnement des personnes et une mise à l'abri rapides" ;

Considérant le vœu de l'exécutif voté au Conseil de Paris de février 2018 pour que la Ville de Paris "poursuive son action volontariste et continue de proposer la mise à disposition de

l'État de terrains et bâtiments, sur son patrimoine ou celui des bailleurs sociaux, dès qu'ils sont disponibles" ;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Fatoumata Koné, Pascal Julien, Jérôme Gleizes, Marie Atallah, Joëlle Morel et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **La Ville de Paris renouvelle auprès de l'Etat sa demande d'organisation de la mise à l'abri de toutes les personnes du campement le long du canal Saint Denis,**
- **Dans cette attente, la Ville de Paris demande à la Préfecture de Police de lui permettre l'accès à ses locaux afin de rendre possible un raccordement d'eau potable quai de l'Allier, ainsi que l'installation de douches si c'est techniquement possible,**
- **Que le protocole d'intervention d'urgence soit appliqué au camp du Millénaire.**

Vœu relatif aux vacances Arc-en-ciel

**déposé par Fatoumata Koné, Marie Atallah, David Belliard
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant l'importante mobilisation des familles dès le mois de janvier 2018 en réaction à l'annonce de suppression des vacances arc-en-ciel, avec plus de 13 000 signataires de la pétition ;

Considérant que le maintien de ces séjours à volume égal, grâce notamment au soutien à l'offre de certaines Caisses des Écoles, n'a pas permis de répondre à l'augmentation des demandes d'inscription (plus de 1 500 demandes supplémentaires) ;

Considérant que toutes les Caisses des Écoles des arrondissements ne proposent pas de séjours et que cette offre ne permet donc pas de répondre à toutes les demandes des familles parisiennes ;

Considérant qu'en conséquence un nombre important de familles n'a pas pu inscrire ses enfants à ces séjours faute de places suffisantes, et que le calendrier avancé ne permet plus de répondre à ces demandes ;

Considérant que le système d'inscriptions par tirage au sort ne permet pas de garantir une rotation dans les inscriptions d'une année à l'autre, ni un traitement équitable des familles selon leurs revenus, et génère frustrations et incompréhensions ;

Considérant que le dispositif des vacances Arc-en-Ciel porte des objectifs de mixité sociale, d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement, valeurs soutenues par la municipalité ;

Considérant qu'une communication claire de la part de la Ville sur ce dispositif est plus que jamais nécessaire ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Marie Atallah, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **Un bilan complet de ces séjours soit effectué,**
- **La Ville communique auprès des familles sur la situation actuelle et sur l'évolution du dispositif en toute transparence,**
- **Le système d'inscription soit refondu dans un esprit de transparence et d'équité sociale, afin d'être compréhensible par toutes les familles, à l'instar du système de cotations pour l'attribution de logements,**
- **Les ménages les plus fragiles, notamment pris en charge par l'ASE, soient systématiquement prioritaires et bénéficient d'une information spécifique et adaptée.**

Vœu relatif à l'action parisienne en matière de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance

déposé par Marie Atallah, Pascal Julien, Fatoumata Koné et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que la protection de l'enfance et l'Aide Sociale à l'Enfance est encadrée par les articles 221-1 et 221-2 du Code de la Famille, et qu'à ce titre ce service est placé sous l'autorité de la présidence du Conseil Départemental ;

Considérant les situations très hétérogènes des publics et les diverses mesures de prise en charge par notre collectivité pour assurer l'aide, l'accompagnement et la protection d'enfants mineurs et de jeunes majeurs en difficultés ou en danger ;

Considérant la diversité des publics de jeunes mineurs pris en charge dans le cadre de l'ASE : des très jeunes et des moins jeunes, des mineurs isolés en rupture familiale, des mineurs isolés étrangers, des mineurs dont les familles sont en difficultés pour assumer leur rôle de parents, des jeunes majeurs en difficultés d'accès à une autonomie et une insertion sociale et professionnelle ;

Considérant que la prise en charge est modulée en fonction du type d'hébergement (hôtel, famille d'accueil, appartements, centres d'accueil) et d'accompagnement, etc... ;

Considérant la montée en charge des besoins relatifs aux flux migratoires vers l'Europe depuis 2012 et l'arrivée en grand nombre à Paris de familles en difficultés avec enfants mineurs ainsi que des jeunes mineurs isolés en errance ;

Considérant l'engagement de notre collectivité parisienne pour faire face à l'ampleur de la demande et à la diversité des situations familiales et des profils de mineurs en difficultés ou en danger ;

Considérant la nécessité d'un temps d'évaluation et de débat pour accompagner l'évolution et les mutations du contexte national, européen et international, et afin d'ouvrir la participation au débat et à l'innovation dans ce domaine d'intervention très complexe;

Considérant l'importance cruciale de cette politique sociale relative à la question de l'enfance et de la famille dans le contexte de « Paris, Ville monde » et au besoin de visibilité et de lisibilité de notre action par l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant le plan Accueil et Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers, voté par le Conseil de Paris en avril 2015, et le Schéma Parisien de Protection de l'Enfance pour 2015 à 2020 ;

Aussi, sur proposition de Marie Atallah, Pascal Julien, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **Soit produit un bilan détaillé de l'action de la prise en charge des jeunes mineurs dans le cadre de l'ASE (mesures, publics bénéficiaires, structures, acteurs, etc),**
- **Un bilan spécifique soit établi en ce qui concerne la prise en charge des Mineurs et des jeunes majeurs Isolés Étrangers et des familles migrantes avec enfants mineurs,**
- **Une présentation de ce bilan soit effectuée et débattue en Commission des Affaires Sociales et des Solidarités (4ème commission)**

- **Soit organisé, avant la fin de l'année 2018, à l'Hôtel de Ville, un débat public (colloque) sur le sujet des mineurs et des jeunes majeurs isolés et des familles en difficultés avec enfants mineurs, en associant acteurs impliqués dans l'action de l'ASE, associations professionnelles concernées par l'enfance et la famille, associations militantes, experts et universitaires spécialistes de l'enfance et de la famille.**

Vœu relatif au devenir des emplois en contrats aidés à la Ville de Paris

***déposé par Yves Contassot, Jérôme Gleizes
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant les inquiétudes et incertitudes importantes qu'ont engendrées les annonces du gouvernement il y a quelques mois concernant une réduction drastique des contrats aidés tant dans le secteur associatif et non marchand que dans le secteur public ;

Considérant qu'au sein de la Ville de Paris les contrats aidés concernent plus de 1 500 personnes, principalement des personnes en contrat unique d'insertion et un tiers de personnes en contrats d'avenir ;

Considérant les engagements de l'exécutif parisien concernant la question des emplois aidés. En effet, suite à des propositions et demandes portées par différents groupes politiques du Conseil de Paris, un vœu de l'exécutif de septembre 2017 s'est engagé à « poursuivre ses actions d'accompagnement vers l'emploi durable des agents en contrats aidés, en particulier pour celles et ceux dont les contrats viendraient à ne pas être renouvelés » ;

Considérant par ailleurs qu'en CHSCT central a été votée le 25 janvier 2018 la décision de lancer une expertise indépendante concernant la situation des contrats aidés à la Ville de Paris et l'impact qu'aurait leur départ éventuel sur le fonctionnement de leurs services d'affectation. Or cet engagement n'a pas été pour l'heure mis en œuvre malgré les demandes de l'ensemble des organisations syndicales de la Ville ;

Aussi, sur proposition d'Yves Contassot, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **la décision votée en CHSCT central de lancer une expertise indépendante sur les contrats aidés à la Ville de Paris soit mise en œuvre dans les plus brefs délais ;**
- **un point détaillé sur la situation et l'évolution des contrats aidés à la Ville de Paris soit proposé lors de la réunion de la 1^e commission préparatoire du Conseil de Paris de juin.**

LOGEMENT

Vœu relatif aux impacts pour Paris du projet de loi dit ELAN

**déposé par David Belliard
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que la moyenne des prix parisiens se rapprochent de 10 000 euros le m², des prix qui flirtent avec ceux de Londres, ville la plus chère de l'Union européenne ;

Considérant qu'être primo-accédant à Paris est devenu l'apanage soit des personnes disposant de très hauts revenus, soit des personnes disposant d'une succession et / ou d'une donation, appauvrissant ainsi la mixité sociale de la capitale ;

Considérant que Paris compte plus de 60 % de locataires ;

Considérant que l'annulation par le tribunal administratif de l'encadrement des loyers, prononcée le 29 novembre dernier, au motif que celui-ci devrait être appliqué dans toute l'agglomération parisienne comme le prévoit la loi dite ALUR, a entraîné à nouveau une augmentation des loyers alors que leurs niveaux avaient été stabilisés en 2015 ;

Considérant qu'un premier bilan de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne - l'OLAP - avait notamment démontré que la mesure d'encadrement des loyers était efficace : « 30% des re-locations ont vu le loyer demandé à la baisse. Elle est d'ailleurs particulièrement efficace sur les petites surfaces, dont les loyers étaient les plus excessifs » ;

Considérant qu'un habitant.e de la capitale dispose en moyenne de 31 m², contre 42 m² dans le reste de la France, et que la qualité du parc locatif se dégrade, tant il n'est nul besoin pour les propriétaires d'effectuer des travaux d'amélioration de l'habitat pour espérer soit vendre, soit trouver de nouveaux locataires ;

Considérant l'effort important de la ville de Paris pour construire de nouveaux logements sociaux et maintenir ainsi une certaine mixité dans la capitale ;

Considérant qu'il existe 81000 logements en résidence secondaire à Paris, qui ne sont pas destinés à la location longue durée ;

Considérant l'explosion des plates-formes de type Airbnb dont l'activité est insuffisamment régulée, qui augmentent le rendement locatif des appartements mis en location saisonnière et ont pour effets d'accentuer la spéculation et d'assécher le parc locatif privé ;

Considérant que la Ville de Paris a demandé, il y a plusieurs mois au gouvernement de mettre en place des "sanctions significatives et dissuasives" à l'encontre des plateformes de meublés touristiques type Airbnb qui ne respectent pas la loi, en incluant dans la future loi Logement dite ELAN des sanctions au civil "beaucoup plus élevées qu'au pénal" ;

Considérant l'article 51 du projet de loi « Évolution du logement, de l'aménagement et du Numérique » (ELAN) qui prévoit « l'introduction pour le loueur de l'obligation de transmettre à la commune, à sa demande, le décompte du nombre de nuitées ayant fait l'objet d'une location durant l'année en cours » ; « le renforcement d'amendes civiles pouvant aller de 5 000 euros à 10 000 euros pour les loueurs qui ne respecteraient pas leurs obligations » ; et « l'instauration d'amendes civiles pouvant aller de 10.000 euros à 50.000 euros, pour les plateformes de locations touristiques » ;

Considérant le futur examen du projet de loi « Évolution du logement, de l'aménagement et du Numérique » (ELAN) ;

Aussi sur proposition de David Belliard et des élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP), le conseil de Paris demande au gouvernement :

- **Un encadrement des loyers sur la base du « loyer médian de référence », mis en place systématiquement dans les zones tendues, dont Paris, sans besoin d'une décision du Préfet et non une expérimentation de 5 ans comme le projet de loi le prévoit ;**
- **La multiplication par deux des taxes sur les logements secondaires dans les zones tendues, dont Paris, pour inciter à la remise sur le marché locatif privé de ces logements ;**
- **La limitation à 20 jours dans les zones tendues, dont Paris, du nombre de nuitées possibles à la location saisonnière des appartements de type Airbnb ;**
- **L'augmentation au-delà de 50 000 euros, des amendes civiles pour les plateformes de locations touristiques inscrites à l'article 51 du projet de loi « Évolution du logement, de l'aménagement et du Numérique » (ELAN) ;**
- **De renoncer au « bail mobilité » qui crée des situations de grande précarité en termes de logement ;**
- **De laisser le libre au choix aux collectivités et leurs bailleurs affiliés de procéder à la vente de logements sociaux**

Vœu relatif à la lutte contre la précarité énergétique et pour un bilan des réhabilitations énergétiques du parc social labellisées Plan Climat Air Énergie

**déposé par Yves Contassot, Fatoumata Koné
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant le Plan Climat Air Énergie adopté par la Ville de Paris qui pose l'ambition d'éco-rénover un million de logements, tant dans le parc privé que dans le parc social, et plus de 50 millions de m² de commerces, bureaux, hôtels et équipements publics d'ici 2050. Il s'agit de réduire d'un tiers la consommation d'énergie pour 2030 et de 50 % d'ici 2050 ;

Considérant que la lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur pour assurer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens et qu'il convient donc que son développement soit accéléré ;

Considérant que la Ville de Paris, au côté de l'Agence nationale de l'habitat et de l'Agence parisienne du Climat investit dans la rénovation thermique de copropriétés dans le cadre du plan 1000 immeubles notamment. En effet, à l'échelle d'un immeuble, la rénovation est plus performante que les travaux réalisés à l'échelle d'un appartement ;

Considérant également que la Ville de Paris investit dans la réhabilitation du parc social dans le cadre du Plan Climat Air Énergie. Considérant toutefois que pour des raisons tant financières que techniques, ces réhabilitations énergétiques affichent une grande disparité de résultats avec parfois des consommations après travaux bien loin de la norme de 80 kWh/m²/an inscrite dans le Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris ;

Aussi, sur proposition d'Yves Contassot, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **soit présenté, en 5ème commission préparatoire du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 Juin 2018, un bilan immeuble par immeuble, des réhabilitations labellisées Plan Climat Air Energie.**
- **Ce bilan devra comporter plusieurs informations pour chaque immeuble réhabilité :**
 - **le nombre de logements réhabilités et la superficie totale,**
 - **la date de la ou des réhabilitations s'il y en a eu plusieurs,**
 - **le budget engagé par la Ville de Paris et le montant des travaux répartis par nature,**
 - **le volume des consommations énergétiques avant travaux,**
 - **l'objectif d'économies énergétiques et les consommations énergétiques après travaux,**
 - **la nature des travaux effectués dans les logements et dans les parties communes (type de chauffage, d'éclairage, toiture, pignons, menuiseries, etc.),**
 - **l'impact éventuel sur les loyers payés par les locataires dans le cadre la loi dite Molle.**

Vœu relatif au recensement des logements, bureaux et équipements publics vacants à Paris

**déposé par Sandrine Mées, David Belliard, Jacques Boutault
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

adopté par le Conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement

Considérant le droit au logement comme un droit fondamental de la personne humaine, inscrit dans la Constitution de la République Française ;

Considérant le déficit de logements disponibles à Paris et en Île-de-France pour loger les ménages, en particulier ceux issus des catégories de revenus les plus modestes ou les classes moyennes ;

Considérant la présence à Paris d'au moins 5000 personnes sans abri, selon les estimations réalisées au cours de la Nuit de la Solidarité, en intégrant la levée des dispositifs d'hiver, et la nécessité de faire évoluer la politique d'hébergement d'urgence vers une politique d'hébergements durables pour les publics les plus précaires ;

Considérant les dernières statistiques établies par l'INSEE sur l'état du logement en France, qui recensent 310 000 logements vacants dans l'unité urbaine de Paris au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant l'existence d'une taxe sur les logements vacants, dont les contours sont fixés par le Parlement, et le contrôle et le recouvrement sont assurés par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, et que par conséquent l'État dispose également de données sur les logements vacants à Paris ;

Considérant qu'une enquête de l'APUR sur les surfaces de bureaux de plus de 1000 m² recensait en 2014 la présence de 217 immeubles de bureaux vacants à Paris, ce qui représente une surface totale d'un peu plus de 800 000 m². Et qu'il existe donc également des surfaces de bureaux de moins de 1000m² vacantes ou inoccupées, dont la surface totale devrait également être estimée ;

Considérant les diverses possibilités juridiques de transformation des bureaux en logements, que ce soit via des structures privées (particuliers, SCI, promoteurs...) ou publiques (bailleurs sociaux) ;

Considérant également l'existence à Paris de bâtiments publics vacants, sous-occupés ou inoccupés, qu'ils soient propriété des administrations de l'État, ou des administrations locales, en particulier celle de la ville de Paris ;

Considérant les demandes exprimées dans le vœu de l'exécutif municipal adopté en février dernier portant sur la mobilisation de "l'ensemble des sites vacants de son patrimoine afin d'y développer des places d'hébergement" et "l'importance de mobiliser dans le même esprit l'ensemble des institutions publiques disposant de foncier disponible à Paris" ;

Considérant l'existence dans la loi française depuis 1945 d'une procédure de réquisition des logements vacants pour attribution à des mal-logés ;

Considérant le projet de loi ELAN (évolution du logement et aménagement numérique), présenté en Conseil des Ministres début avril, et qui sera débattu à l'Assemblée Nationale en mai, qui comporte notamment un volet concernant la transformation de bureaux vacants en logements ;

Aussi, sur proposition de Sandrine Mées, David Belliard, Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **la Ville de Paris publie un état des lieux le plus précis possible du nombre, du statut, et de la localisation des logements, bureaux ou bâtiments publics vacants à Paris**
- **ce recensement puisse donner lieu à l'affectation rapide d'un certain nombre de ces surfaces vacantes au logement de ménages ou de personnes sans abri, dans le cadre d'une mobilisation conjointe des services de l'État et des collectivités locales pour trouver les montages juridiques et les solutions financières adaptées**

**Vœu relatif au soutien et à l'accompagnement des locataires
du 123 rue du chemin vert dans le 11^{ème} arrondissement,
suite à un processus administratif inédit**

**déposé par Joëlle Morel, David Belliard
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant l'immeuble du 123 rue du chemin vert qui comporte 60 logements.

Considérant que la préemption de la Ville de Paris, via Paris Habitat, a été annulée en raison d'un vice de forme en avril 2014.

Considérant la décision de justice ordonnant la rétrocession de l'immeuble du 123 rue du chemin vert, propriété de Paris Habitat, à une société immobilière privée.

Considérant que les locataires ont continué à payer leur loyer et les charges à Paris Habitat pendant 5 ans, ce qui relève d'un processus administratif inédit.

Considérant le droit au maintien dans les lieux de 6 ans, prévu par la loi, dont pourront bénéficier les locataires une fois la vente effectuée.

Considérant la situation sociale difficile de nombreux locataires, au nombre de 30 foyers souvent modestes, très attachés et engagés à la vie locale de leur quartier.

Considérant l'état de vétusté de l'immeuble, dans ses parties communes mais également au sein des espaces privatifs, qui s'est accentué pendant les 5 dernières années.

Considérant que l'immeuble nécessite des travaux de rénovation importants.

Considérant la volonté de la Ville de Paris de favoriser et de conforter l'accès au logement pour tous.

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **la Ville de Paris accompagne et soutienne les locataires du 123 rue du chemin vert – en étudiant les différentes voies permettant de pérenniser leur situation locative tout en améliorant leur cadre de vie, et notamment :**
- **en faisant en sorte que les travaux indispensables soient réalisés,**
- **en parvenant avec le futur propriétaire à un accord amiable sur le maintien des locataires dans leur logement, après les 6 ans incompressibles prévus par la loi.**
- **en demandant, à l'issue des 6 années suivant la vente, à Paris Habitat de prévoir le relogement dans son parc immobilier des locataires qui ne pourront pas assumer l'augmentation du prix des loyers.**

ESPACE PUBLIC

Vœu relatif au déroulement du Semi-Marathon et du Marathon de Paris

**déposé par Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),
Nicolas Bonnet Oulaldj, Sergio Tinti et les élu.e.s du Groupe communiste –
Front de Gauche et Virginie Daspét**

Considérant que la société Amaury Sports Organisation-ASO est actuellement autorisée à exploiter, une fois par an, les installations nécessaires au bon déroulement du Semi-Marathon et du Marathon de Paris comprenant : 21,1 km d'itinéraire sur l'espace public pour le Semi-Marathon de Paris et 42,195 km pour le Marathon de Paris ainsi que des espaces annexes nécessaires (vestiaires, accueil du public, etc) ;

Considérant l'engouement et le succès de ses épreuves ;

Considérant la renommée mondiale de cette course - le Marathon de Paris est le deuxième Marathon mondial en termes d'arrivants, après le Marathon de New York - dont la première édition s'est déroulée en 1976 avec quelques personnes passionnées ;

Considérant qu'aux termes de l'actuelle concession ayant débuté en 2009, la redevance s'élève à 7% du chiffre d'affaire généré par le concessionnaire à l'occasion de l'organisation des deux épreuves, avec une redevance minimum garantie est de 402 000€ ;

Considérant qu'en 2017, cette course a permis à la société Amaury Sports Organisation de générer plus de 12,6 millions d'euros de chiffre d'affaires et a mobilisé plus de 3000 bénévoles ;

Considérant que plus de 50 % du chiffre d'affaire de l'actuel délégataire repose sur les prix des dossards et 37% sur les partenariats de sponsoring ;

Considérant que les prix maîtrisés des dossards garantissent une accessibilité aux Parisien.nes et Francilien.nes ; enjeu d'autant plus important que d'ores et déjà la liste d'attente tant pour le semi-marathon que le marathon compte une majorité de Parisien.nes et Francilien.nes ;

Considérant l'ouverture prochaine de offre de concession de service par la commission concession ;

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), Nicolas Bonnet Oulaldj, Sergio Tinti et les élu.e.s du Groupe Parti communiste – Front de Gauche et Virginie Daspét, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **dans le cadre du passage de la concession de service public, le pourcentage du chiffre d'affaire servant d'assiette à la redevance et la redevance minimale garantie soient augmentés ;**
- **demande aux futurs candidats de cette concession de service public, de ne pas augmenter les prix des dossards, gage de l'accessibilité de ces deux courses.**

Vœu relatif à la maîtrise budgétaire des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

déposé par Jacques Boutault, Jérôme Gleizes, Pascal Julien, David Belliard et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant l'engagement de la Maire de Paris pour l'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 «sobres et écologiques» à Paris ;

Considérant le dernier rapport d'experts dévoilé en mars dernier et commandé par le gouvernement qui alerte sur des risques de « surcoûts importants » dans la construction des sites pour l'événement ;

Considérant le budget total des Jeux Olympiques et Paralympiques qui devrait s'élever à 6,8 milliards d'euros ;

Considérant les arguments apportés par les élu.es écologistes en Conseil de Paris à travers de nombreux débats et plusieurs vœux déposés questionnant la pertinence même de l'organisation des Jeux Olympiques comme la possibilité d'en contenir les dérives budgétaires et les atteintes à l'environnement ;

Considérant les engagements contractuels de la Ville de Paris envers le CIO ;

Considérant que la Ville de Paris doit faire face à un contexte économique, institutionnel (i.e. dotation en baisse, contractualisation, etc.) et budgétaire difficile ;

Considérant la volonté politique unanime du Conseil de Paris de contrôler les dépenses inutiles qui menacent l'équilibre budgétaire de la collectivité, et d'en garantir la transparence ;

Considérant les efforts budgétaires importants déjà consentis par la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant les moyens dont sont dotés le COJO et le CNOSF pour la préparation des Jeux Olympiques 2024, leur promotion et l'organisation d'événements festifs ou de communication ;

Considérant les moyens importants des partenaires commerciaux du CIO ;

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Jérôme Gleizes, Pascal Julien, David Belliard et des élu.e.s du groupe des élu.es écologistes le Conseil de Paris demande :

- **que la Ville n'engage aucune dépense, aucun financement et ne concède aucune autorisation d'occupation gratuite de l'espace public pour des événements liés à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques ou à leur promotion ;**
- **au COJO et CNOSF en lien avec le CIO d'assurer toute nouvelle dépense concernant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, leur préparation et leur promotion en veillant à s'inscrire dans les objectifs de transparence et de sobriété affichés dès la candidature pour les JOP 2014.**

Vœu relatif à la promotion des espaces de gratuité et de l'échange non-marchand

déposé par Joëlle Morel, David Belliard et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), Nicolas Bonnet Oulaldj et les élu.e.s du Groupe Parti communiste – Front de Gauche, Pascal Cherki et Virginie Daspet

adopté par le Conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement

Considérant que le modèle économique dominant actuel est centré sur la valeur marchande de l'échange, sans prendre suffisamment en compte les conséquences sociales et environnementales de ce système de fixation de la valeur,

Considérant que d'autres modèles économiques existent, qui substituent à cette valeur marchande d'autres valeurs qui sont :

- d'une part la valeur humaine de l'échange, et
- d'autre part la valeur d'usage des biens et des services échangés.

Considérant qu'une ville innovante, écologique et solidaire telle que Paris est par essence un acteur incontournable de la transition vers un nouveau modèle de développement économique, écologiquement et socialement vertueux et désirable,

Considérant que la Ville mène déjà en ce sens de nombreuses actions, notamment celles en faveur de l'économie circulaire et du partage des véhicules,

Considérant que l'économie de la gratuité, du don, du troc et de l'échange de services est un autre champ d'action pour cette transition économique, sociale et écologique,

Considérant l'existence à Paris de nombreuses initiatives citoyennes et associatives qui vont dans ce sens telles que :

- La Boutique Sans Argent dans le 12^e arrondissement,
- Les boîtes à dons et les boîtes à livres,
- Les gratifierias, les Circul 'livres et les trocs de livres,
- Les accorderies,

Considérant le vœu relatif à la promotion des espaces de gratuité et de l'échange non marchand adopté à l'unanimité lors du conseil d'arrondissement du 12 avril 2018 dans le 11^{ème},

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris, Nicolas Bonnet Oulaldj et les élu.e.s du Groupe Parti communiste – Front de Gauche, Pascal Cherki et Virginie Daspet, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **les arrondissements lancent un forum annuel de la gratuité et de l'échange non marchand, pour faire connaître et soutenir toutes les initiatives existantes,**
- **la ville s'engage à accompagner les projets citoyens en matière d'économie de la gratuité, avec l'objectif de pérenniser les initiatives existantes et d'envisager leur essaimage à Paris.**

Vœu relatif à la révision du RLP et à son diagnostic environnemental

***déposé par Jacques Boutault
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant l'interdiction dans l'espace public de la Ville de Paris par son Règlement Local de Publicité des panneaux publicitaires lumineux (vidéo, numériques, etc.),

Considérant que le marché passé en 2017 entre la Ville de Paris et JC Decaux qui visait à l'installation de panneaux numériques d'informations municipales et publicitaires dans l'espace public parisien a été invalidé pour l'infraction qu'il constituait au RLP et la distorsion induite lors de la mise en concurrence entre les sociétés candidates respectant cette interdiction des panneaux publicitaires lumineux et la société choisie par la Ville de Paris,

Considérant que la Mairie de Paris envisage d'autoriser les panneaux publicitaires lumineux dans l'espace public parisien et a ouvert en ce sens un processus de révision du RLP,

Considérant le cadre réglementaire de la révision du RLP,

Considérant l'information donnée lors de la réunion publique du 23 janvier 2018 sur la révision du RLP « concernant l'étude d'impact, les textes prévoient la réalisation d'un diagnostic, mais pas nécessairement d'une étude d'impact. Il s'agit cependant d'un travail long et difficile qui fournira des éléments proches de ceux d'une étude d'impact. Ce diagnostic, partie du rapport de présentation, rendu obligatoire par la loi Grenelle, sera prêt au moment de l'enquête et permettra d'appréhender les conséquences de la publicité sur l'environnement »,

Considérant l'article du 16 janvier 2018 de la revue Nature montrant les importants dommages causés à la nature par la lumière artificielle, article confirmant une fois de plus l'importance de limiter la pollution lumineuse en particulier dans les villes,

Considérant le plan biodiversité de Paris adopté en mars 2018 et l'action 16 qui stipule « les nuisances lumineuses perturbent et modifient les cycles de vie des plantes et des animaux dont celui de l'être humain. Élaborer et renforcer la trame nocturne parisienne est aujourd'hui une nécessité »,

Considérant l'adoption en vœu de l'amendement du groupe écologiste de Paris sur la nécessaire baisse de la pollution lumineuse à Paris,

Considérant la nécessité d'une réelle étude d'impact sur la levée de l'interdiction des panneaux publicitaires lumineux dans notre ville, notamment pour se prémunir d'atteintes écologiques, de risques sanitaires, d'effets accidentogènes, etc.,

Considérant les précédents que constituent à Paris et dans d'autres collectivités des études d'impacts incomplètes voire non réglementaires (voies sur Berge, lac Daumesnil..),

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- **réalise une étude d'impact du projet de révision du RLP et levée de l'interdiction des panneaux publicitaires lumineux dans l'espace public parisien et que celle-ci se déroule de la façon la plus complète possible et ne soit pas inférieure à 12 mois,**

- **en plus de sa publication, cette étude fasse l'objet communication synthétique à destination du Conseil de Paris, des Parisiennes et des Parisiens afin que les enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux liés à l'exposition aux panneaux publicitaires numériques dans l'espace public soient connus.**

Vœu relatif à l'ouverture à la promenade la petite ceinture dans le XIXe arrondissement

**déposé par Fatoumata Koné et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),
François Dagnaud, Roger Madec et les élu.e.s du groupe socialiste et
apparenté**

Considérant l'ouverture de la Ferme du Rail, lauréate du concours « Réinventer Paris », sur la petite ceinture, prévue en septembre 2019 ;

Considérant l'annonce par la Maire de Paris le 29 avril 2017 de l'ouverture entre 2017 et 2020 de 6,5 kilomètres de linéaires supplémentaires et, lors de la cérémonie des vœux 2018 à l'Hôtel de Ville, de l'ouverture d'un tronçon supplémentaire dans le 19e qui ne compte à ce jour aucun espace ouvert au public contrairement aux autres arrondissements ;

Considérant le plan programme adopté en 2016 par le comité de pilotage et présenté au conseil d'arrondissement qui prévoit l'ouverture d'un tronçon entre la rue Petit et le canal de l'Ourcq ;

Considérant l'intérêt de ce tronçon du pont de vue de la biodiversité situé à l'interconnexion d'une trame bleue et verte ;

Considérant l'important chantier participatif mené pour le compte de la Ville de Paris par le collectif « Les Saphrodytes », installé sur ce tronçon rue petit de juillet 2016 à janvier 2017, et qui conclut à la volonté des habitants de bénéficier enfin de ce poumon vert du 19e tout en veillant à préserver ce patrimoine écologique exceptionnel en promouvant des usages apaisés et respectueux ;

Considérant les conditions émises par la Préfecture de Police pour l'ouverture de la rampe d'accès près de la rue Petit qui, du fait de la mitoyenneté d'un établissement sensible, nécessiterait des travaux de sécurisation importants ; et la question du financement par SNCF-réseau de la sécurisation des ouvrages d'art pour assurer un passage piéton sécurisé qui apparaît réalisable ;

Considérant, qu'en conséquence, la Ville de Paris selon l'état d'avancement du protocole SNCF Réseau/Mairie de Paris présenté le 17 janvier 2018 se limiterait à l'ouverture d'ici la fin de la mandature du tronçon (400 mètres environ) situé au nord de la gare du pont de Flandres, ne répondant ainsi pas aux souhaits exprimés par les habitants dans le cadre de la concertation ;

Considérant l'opportunité du projet de la Ferme du rail permettant l'ouverture d'un nouveau tronçon au minimum de la rue de Thionville jusqu'à l'avenue Jean Jaurès, et que cela nécessiterait peu d'aménagements importants ; la desserte pourrait être assurée par l'accès existant de la rampe située rue de Thionville et l'accès à la future Ferme du rail sous les voûtes ;

Considérant que le chantier de travaux en cours de la ferme du rail, écologiquement exemplaire, va pré-aménager ce tronçon dans un sens favorable à la promenade avec le réemploi des matériaux utilisés (terre, grave naturelle) ; que la maison du projet qui s'installe au 4 rue de l'Ourcq permettrait de mettre en cohérence les deux projets et d'assurer une viabilité économique au projet de la Ferme du rail ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné et des élu-es du Groupe écologiste de Paris, François Dagnaud, Roger Madec et les élu-es du groupe socialiste et apparenté, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **de l'ouverture concomitante à celle de la Ferme du rail du tronçon (d'environ 400 mètres) situé au minimum entre le pont avenue Jean-Jaurès et la rue de Thionville afin de créer une promenade publique sur le tablier de la petite ceinture devant l'emplacement de la future Ferme du Rail. Cette ouverture viendrait en complément de la portion Rosa Parks.**
- **de la fixation d'un calendrier d'ouverture et de rattachement des portions de la petite ceinture dans le 19e incluant celle en travée dans les Buttes-Chaumont afin d'agrandir le parc sous la prochaine mandature.**

**Vœu relatif aux aires piétonnes dans les 4 arrondissements,
Les Halles (1er), Montorgueil Saint-Denis (2e), Sainte-Avoye (3e),
et Saint-Merri (4e)**

*déposé par Jacques Boutault,
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

***Vœu élaboré conjointement par les 4 Conseils de quartier les plus concernés
par ces aires piétonnes dans les 4 arrondissements 1e, 2e, 3e et 4e***

Les premier, 2ème, 3ème et 4ème arrondissements bénéficient d'aires piétonnes importantes où l'on rencontre des problèmes graves et identiques. Les règles d'accès, de stationnement et de circulation sont mal connues, mal affichées et rarement appliquées. Il en résulte des conflits d'usage entre piétons, cyclistes, taxis, camions de livraison

Les actes de vandalisme sur le mobilier urbain sont fréquents et impunis, on note le retrait de bornes en béton et affichage sauvage sur les panneaux d'information. Un non-respect du code de la route (sens interdits non respectés, parkings interdits non respectés, zone piétonne non respectée par camions, fourgonnettes, voitures, motos et motocyclettes) ; de plus, quasiment jamais sanctionné.

Ces problèmes ont tendance à s'aggraver avec la multiplication des locations saisonnières, des VTC, des livraisons aux particuliers liées au e-commerce. Une enquête faite auprès des commerçants de l'aire piétonne Beaubourg corrobore parfaitement ce qui a pu être observé dans l'aire piétonne Montorgueil - Saint Denis et les leçons à en tirer.

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu :

- **que soient définies des règles communes pour les aires piétonnes du centre de Paris, en matière d'accès, de circulation et de stationnement, avec une approche innovante du traitement du dernier km pour les livraisons et l'enlèvement des déchets, et que tout soit mis en œuvre pour que ces règles soient portées à la connaissance de tous les riverains et usagers, et appliquées ;**
- **la mise en place de dispositifs fiables et efficaces de contrôle des accès comme cela se fait dans bien des villes en France et à l'étranger.**

S ANTE

Vœu pour une campagne de prévention des allergies au pollen

déposé par David Belliard, Joëlle Morel, Pascal Julien, Fatoumata Koné, Marie Atallah et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que selon l'Inserm 25 à 30% des Français.e.s souffrent d'allergies, que l'asthme concerne 10% de la population, la rhinite allergique 13% et l'eczéma 25% ;

Considérant l'augmentation de la fréquence des maladies allergiques dans le monde au cours des 30 dernières années et particulièrement dans les pays industrialisés, qu'elles sont classées quatrième maladie chronique mondiale par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'OMS estime d'ailleurs que, d'ici à 2050, une personne sur deux sera allergique ;

Considérant qu'environ un Français.e sur cinq est allergique à des pollens ;

Considérant l'augmentation de la fréquence de ces maladies beaucoup trop rapide pour être expliquée uniquement par un changement de notre constitution génétique. Les allergologues s'accordent sur deux causes majeures :

- le réchauffement climatique, qui a pour conséquence un allongement de la période de pollinisation, une augmentation de la quantité de pollens dans l'air, la production de pollens dont le contenu allergénique est majoré.
- la pollution de l'air, qui modifie la sensibilité immunologique des muqueuses respiratoires aux grains de pollens et qui modifie la structure biochimique des pollens, ce qui stimulerait leur puissance. Les allergènes fixés sur les particules émises par les moteurs diesel pénètrent aussi plus profondément dans l'appareil respiratoire ;

Considérant que la Ville de Paris est déjà très engagée sur la réduction des pollens allergènes, via un contrôle des essences d'arbres plantés. Engagée également sur la prévention avec le service parisien de santé environnementale et le relai des bulletins allerge-polliniques deux fois par semaine sur les journaux lumineux ;

Considérant pourtant que la Ville de Paris est en "risque d'allergie très élevé" depuis déjà une semaine et que le pic d'allergènes ne va pas retomber dans les prochains jours. Comme à chaque printemps, les pollens de platanes et de bouleaux sont très répandus et déclenchent des allergies sur la quasi-totalité du territoire national.

Aussi, sur proposition de David Belliard, Joëlle Morel, Pascal Julien, Fatoumata Koné, Marie Atallah et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris mette en place une meilleure information à destination de tou.te.s les Parisien.ne.s lors des pics d'allergènes, comme cela peut exister pour les pics de pollution,
- la Ville de Paris affiche le plus largement possible un guide des gestes à suivre en cas de pics d'allergènes, à savoir : inciter à se laver très régulièrement les mains et le visage, se rincer les cheveux le soir, favoriser l'ouverture des fenêtres avant le lever et après le coucher du soleil, éviter de faire sécher le linge à l'extérieur, et consulter son médecin en cas de symptômes graves,
- la Ville de Paris poursuive son combat dans la lutte contre la pollution de l'air et contre le dérèglement climatique.

BIODIVERSITE

Vœu relatif à la prise en compte de l'avis de l'agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France sur le projet EuropaCity et ses impacts sur la Ville de Paris

déposé par Jacques Boutault, David Belliard, Jérôme Gleizes, Yves Contassot et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant ce projet de « gros complexe commercial et de loisirs » dit EuropaCity, porté par le groupe de grande distribution Auchan et composé de 24 000 m² de centre commercial, 2 000 m² de restaurants, 50 000 m² de parcs d'attraction climatisés, une piste de ski artificielle, des salles d'exposition et de congrès, ou encore cinq cents boutiques de luxe, prévu pour 2024 sur le territoire actuellement agricole du « Triangle de Gonesse » de la commune de [Gonesse](#) dans le [Val-d'Oise](#) ;

Considérant le fait que la situation du projet d'EuropaCity sur le triangle de Gonesse a récemment évolué avec l'avis négatif rendu par l'agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France ;

Considérant comme l'a le président de l'agence francilienne de la biodiversité en Ile-de-France, que lutter contre le réchauffement de la planète implique de « faire un aménagement du territoire vertueux en terme de biodiversité parce qu'on ne peut plus se permettre de perdre des écosystèmes » ;

Considérant que la Ville de Paris a décidé le 26 septembre 2016, de proclamer officiellement la biodiversité citoyenne d'honneur de la Ville ;

Considérant que la Ville de Paris a adopté son plan biodiversité à l'unanimité pour la période 2018 – 2024. Ce plan pose comme constat que la biodiversité constitue un patrimoine naturel indispensable à nos besoins actuels et futurs : nourriture, médicaments, matériaux de construction, maintien de la qualité des eaux et de la fertilité des sols, fixation du gaz carbonique de l'air, équilibres naturels. Ce plan pose comme ambition de préserver les espaces à enjeux, de restaurer ou de créer des continuités écologiques : Ceinture verte, Petite Ceinture ferroviaire, Seine, canaux et bois parisiens ;

Considérant que la biodiversité s'inscrit dans les enjeux stratégiques de Paris, notamment au travers des autres plans environnementaux adoptés par la ville, tel le Plan Climat-Air-Énergie, la stratégie de résilience de la Ville ou encore le plan d'alimentation durable ;

Considérant que la réalisation de ce projet consommerait en outre 80 hectares de terres agricoles fertiles et nourricières utiles aux franciliens, grands parisiens et parisiens ;

Considérant les chiffres alarmants concernant la pérennité des terres de la Région Ile-de-France, qui perd 1 400 hectares de terres agricoles par an depuis 10 ans, alors que la demande locale pour une alimentation de proximité n'a jamais été aussi grande ;

Considérant que les projets d'artificialisation et de bétonisation massive de terres agricoles de qualité en faveur de l'étalement urbain et commercial ne répondent pas à cette demande et au besoin toujours plus grand des franciliens, des grands parisiens et des parisiens, de consommer une alimentation locale et qualité ;

Considérant que la Métropole du Grand Paris a adopté en décembre 2017 son Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) ;

Considérant une prochaine évolution de la législation au niveau de l'évolution institutionnelle de la Métropole du Grand Paris, qui pourrait voir modifier son périmètre, et donc intégrer le

territoire de Gonesse en son sein ; des espaces au sein du périmètre du triangle de Gonesse faisant déjà partie du processus « Inventons la Métropole » ;

Considérant que la préservation de la biodiversité et le développement des terres agricoles en Ile-de-France est un enjeu qui dépasse le niveau strictement local, car, dans un contexte dans lequel les terres se raréfient de plus en plus, faire le choix politique de les préserver est un geste en faveur du bien commun ;

Considérant, de ce fait, que ce projet dit EuropaCity n'est pas d'envergure locale, mais bien métropolitaine et régionale, et qu'à ce titre, il concerne bien tous les habitants, et donc toutes les communes de ces périmètres ;

Considérant que le maintien de terres agricoles dans la métropole du Grand Paris est une opportunité immense et incontournable pour toutes les Villes du Grand Paris, afin de gagner en autonomie alimentaire et énergétique, mais aussi de lutter contre le dérèglement climatique, et limiter la hausse des températures ;

Considérant par ailleurs les effets désastreux que la réalisation de ce projet aurait sur les emplois locaux existant, comme l'ont montré plusieurs rapports et études, ainsi que la Confédération des Commerçants de France ;

Considérant la fragilité juridique et financière du projet, suite aux graves difficultés rencontrées par le groupe d'immobilier et de loisirs chinois Dalian Wanda, présenté par le groupe Auchan comme un partenaire technique et financier, visé depuis fin juin 2017 par une enquête du régulateur bancaire chinois, qui a dû céder, le 10 juillet 2017, 91 % du capital de ses treize projets de parcs d'attractions ;

Considérant que la fragilité juridique du projet s'est encore accrue avec l'annulation le 6 mars dernier, par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, de la ZAC du Triangle de Gonesse sur le fondement que « l'étude d'impact mise à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, ayant eu lieu du 25 avril au 25 mai 2016, était insuffisante sur plusieurs points, ainsi que l'avait d'ailleurs relevé l'autorité environnementale dans son avis du 2 mars 2016 » ;

Considérant que cet avis de l'autorité environnementale pointait déjà de nombreux risques écologiques, mais également pour les transports, les commerces, l'économie locale, et l'urbanisme.

Considérant l'existence d'un projet alternatif porté par le groupement Carma (Coopération pour une ambition rurale métropolitaine et agricole) en réponse à l'appel à projet Inventons la Métropole du Grand Paris, qui propose de faire du triangle de Gonesse un pôle d'excellence de l'agroécologie périurbaine, et a fait partie des nominés du Grand Prix Convergences, qui récompensait « les partenariats innovants pour la réduction de la pauvreté à travers des projets innovants et viables » ;

Considérant que ce projet alternatif permettrait à la fois de conserver les terres agricoles et de créer des emplois locaux, durables, non délocalisables, utiles et adaptés aux besoins locaux dans des secteurs d'avenir et au service de la transition écologique du territoire, dans l'agriculture, les commerces de proximité, le compostage, la santé, l'écoconstruction ;

Considérant que, parmi les nombreux opposants, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis s'est exprimé contre ce projet, ainsi que de nombreuses municipalités franciliennes et voisines du projet, telles qu'Aulnay, Tremblay en France, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil ou encore Aulnay-sous-Bois ;

Considérant que le mouvement citoyen en opposition au projet est toujours bien présent, preuve du refus des habitants Gonessiens, mais également franciliens, d'accepter la

réalisation sur leur territoire d'un nouveau gros projet inutile, d'un autre âge, et ne répondant plus aux besoins actuels ;

Considérant le positionnement du Ministre de la « transition écologique et solidaire », Nicolas Hulot, qui a déclaré que ce projet était « incompatible avec nos objectifs » ;

Considérant qu'aucun projet de création d'une ceinture nourricière autour de nos territoires franciliens ne saurait être possible sans engagement fort pour les sanctuarisation des terres agricoles autour des villes ;

Considérant de fait que ce projet semble en tout point éloigné des ambitions de la Ville de Paris de s'engager concrètement dans une stratégie de résilience efficace, et contrevient aux principes de durabilité et à la réalisation de tous les objectifs fixés et conclus à travers l'accord signé durant la Conférence de Paris sur les changements climatiques, ou COP21 ;

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, David Belliard, Jérôme Gleizes, Yves Contassot et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **Dans l'attente d'une décision sur un potentiel nouveau périmètre de la Métropole du Grand Paris, qui pourrait inclure la parcelle visée par le projet EuropaCity, la Ville de Paris rencontre les communes limitrophes de la parcelle qui accueilleraient ce complexe commercial afin de leur faire part de ses inquiétudes sur ce projet.**
- **La Ville de Paris soutienne, auprès de ses partenaires institutionnels : Région Ile-de-France, département du Val d'Oise, Métropole du Grand Paris, le projet alternatif porté par le groupement Carma (Coopération pour une ambition rurale métropolitaine et agricole) en réponse à l'appel à projet Inventons la Métropole du Grand Paris, qui propose de faire du triangle de Gonesse un pôle d'excellence de l'agroécologie.**

CULTURE

Vœu relatif à la préemption du cinéma La Clef

***déposé par Sandrine Mées, David Belliard
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant l'arrêt des activités du Cinéma La Clef le 15 avril 2018 ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité lors du Conseil d'arrondissement du 22 janvier 2018, sur la proposition de Laurent AUDOUIN, conseiller du 5e arrondissement ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité lors du Conseil de Paris du 7 février 2018 ;

Considérant l'initiative des salariés de la Clef, constitués en collectif et désireux de reprendre les activités sous une forme juridique relevant de l'économie sociale ou solidaire ;

Aussi, sur proposition de Sandrine Mées, David Belliard et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **la mairie de Paris étudie la faisabilité juridique et pratique de :**
- **la préemption des locaux**
- **une entrée au capital (de la Ville ou d'une de ses SEM) d'une structure de type Société Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) qui se porterait acquéreuse des locaux**

FINANCE

Vœu relatif à la responsabilité du secteur de l'assurance dans la pollution de l'air

**déposé par Jérôme Gleizes, David Belliard, Sandrine Mées, Jacques Boutault,
Fatoumata Koné et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que de grandes compagnies d'assurances et de réassurances européennes telles que Allianz, SCOR et Generali soutiennent massivement l'industrie du charbon en Pologne, en l'assurant et en y investissant, figurant ainsi parmi les premiers investisseurs des entreprises polonaises du charbon ;

Considérant que le charbon est l'industrie la plus polluante au monde et est responsable de 23 000 morts prématurées en Europe, et que l'industrie polonaise du charbon est à elle seule responsable de 6000 décès prématurés par an en Europe, bien au-delà des frontières de la Pologne et donc en partie en France ;

Considérant que, si la pollution de fond est principalement imputable au trafic routier à Paris, lors du pic de pollution qu'a connu l'Île-de-France le 21 février 2018, un rapport d'AirParif a constaté qu'une part non négligeable de particules fines étaient importées et venaient d'Europe de l'Est (Bénélux, Allemagne et Pologne, laquelle avait été condamnée le même jour par la justice européenne pour ses dépassements des seuils d'émission de particules fines dus notamment à son industrie du charbon) ;

Considérant l'action de la Ville de Paris dans la lutte contre la pollution de l'air, que ce soit par les restrictions de circulation (zones à circulation restreintes avec les opérations Paris Respire et les journées sans voiture, vignettes Crit'Air), l'objectif de la fin du diesel d'ici 2024 et le développement des alternatives aux moteurs thermiques, ainsi qu'une politique ambitieuse de développement des transports doux ;

Considérant que l'industrie du charbon contribue à l'accélération du changement climatique et que les compagnies d'assurance sont impliquées sur la question des risques liés aux catastrophes climatiques ;

Considérant que pour rester sous les 2°C de réchauffement climatique, il faudrait que les pays de l'OCDE sortent du charbon d'ici à 2030, mais que l'industrie du charbon prévoit dans le même temps une croissance de +15 GigaWatts en Europe et +9 GigaWatts en Pologne avec l'ouverture de nouvelles mines et de centrales à charbon et de lignite ;

Considérant les vœux adoptés par le Conseil de Paris à l'initiative des élu.e.s écologistes : « Vœu pour un engagement de la Ville de Paris contre les investissements dans des secteurs contribuant au changement climatique » en mars 2015, et : « Vœu pour poursuivre et approfondir l'engagement de la Ville de Paris contre les investissements dans les secteurs contribuant au changement climatique » en juin 2015, engageant la Ville de Paris et ses partenaires au désinvestissement dans l'industrie fossile et dans les secteurs contribuant au changement climatique ;

Considérant la campagne "Unfriend Coal" portée par des ONG et organisations de la société civile ;

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes, David Belliard, Sandrine Mées, Jacques Boutault, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **la Ville de Paris invite les compagnies d'assurance et de réassurance, réunies à Paris à l'occasion de la réunion de la Geneva Association fin mai, à s'engager contre la pollution de l'air et à retirer leurs soutiens aux projets et entreprises**

- du secteur du charbon, notamment dans l'Union Européenne et plus particulièrement en Pologne,
- la Ville de Paris, comme elle l'a fait pour les organismes en charge du système retraite par capitalisation pour les élu.e.s municipaux parisiens, et les organismes de retraite avec lesquels elle a contracté, incite les sociétés d'assurance avec lesquels elle a contracté à ne pas investir dans les entreprises du secteur du charbon, mais à porter leurs investissements dans le secteur des énergies renouvelables, sinon la ville de Paris pourra revoir ses contrats.

LINKY

Vœu relatif au déploiement du compteur Linky

**déposé par Pascal Julien, Joëlle Morel
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant la directive européenne (2009/72) qui impose aux pays de l'Union européenne le déploiement des compteurs électriques « communicant » pour au moins 80% des consommateurs du marché intérieur ;

Considérant que le système de compteur communicant répond à l'obligation légale de proposer des prix différents en fonction de la consommation des utilisateurs, inscrite dans la loi 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique de la France ;

Considérant que l'objectif d'Enedis (ex ERDF), gestionnaire du réseau électrique de distribution en France, est d'installer 35 millions de compteurs dans le pays avant 2021, et que ce déploiement est déjà largement engagé à Paris ;

Considérant la délibération de la CRE du 17 juillet 2014 portant décision sur le cadre de régulation incitative du système de comptage évolué d'ERDF dans le domaine de tension BT ≤ 36 kVA indiquant que sur le territoire desservi par Enedis, 90% des compteurs doivent être changés d'ici le 31 décembre 2021, ce qui revient à permettre le maintien des anciens compteurs chez 10% des usagers ;

Considérant que Linky parce qu'il permet une meilleure intégration des énergies renouvelables sur le réseau et qu'il a pour objectif la possibilité d'une meilleure maîtrise de leur consommation électrique par les usagers ; constitue un pas positif vers la transition énergétique ;

Considérant que de nombreuses associations de consommateurs mais aussi des experts doutent voire contestent les avantages supposés de Linky, s'inquiétant en outre de sa fiabilité, de son impact sur la santé (courant CPL issue des compteurs, ondes électromagnétiques générés par les concentrateurs), de la confidentialité des données recueillies par le compteur et de son manque d'efficacité en matière de maîtrise de la consommation d'énergie et donc aussi de son coût pour le consommateur ;

Considérant que les collectivités locales sont, de droit, propriétaires des ouvrages, des réseaux de distribution, des compteurs et des systèmes de comptage, comme cela est explicitement prévu dans les cahiers des charges de concession, signés par EDF puis Enedis, ainsi que par la loi (art L 322-4 du code de l'énergie) ;

Considérant que la Ville de Paris étant propriétaire des compteurs, a le devoir d'apporter aux parisiens toutes les informations juridiques et pratiques relatives à l'installation de ces compteurs communicants ;

Considérant que l'installation du compteur dans les foyers et les immeubles parisiens s'accompagne trop souvent d'incidents (date du changement de compteur ne correspondant pas à celui annoncé, installation forcée malgré le refus opposé par certains clients, pannes dans les équipements domestiques suite à la coupure d'électricité imposée par le changement de compteur, etc.) ;

Considérant la nécessité, depuis la parution du rapport en mars dernier de l'ANSES à ce sujet, de prendre en compte la réalité de l'hyper-électro-sensibilité quand le compteur est installé dans le logement de ces personnes ;

Considérant les résultats de l'enquête réalisée par l'UFC en octobre 2017, et qui confirme la réalité de ces dysfonctionnements ;

Considérant les 3 vœux déposés par le groupe écologiste, amendés et votés par le Conseil de Paris :

- vœu demandant à la Maire de Paris, d'organiser des réunions publiques et des débats préalable à l'installation des compteurs, lors du Conseil de Paris des 15 et 16 février 2016 visant à faciliter l'accès à l'information aux parisiennes et aux parisiens ;
- vœu demandant que soit publiée sur le site internet de la mairie de Paris une information claire et détaillée concernant la procédure de refus du compteur Linky, lors du Conseil de Paris des 4, 5, 6 juillet 2016 visant à faciliter l'accès à l'information aux parisiennes et aux parisiens ;
- vœu demandant qu'un groupe de travail se réunisse avant le 1er juin 2018, avec Enedis, les services concernés, les associations et les représentants des groupes politiques du Conseil de Paris, pour améliorer les modalités de communication en direction des usagers lors du Conseil des Paris des 20,21,22 mars.

Considérant le rapport annuel de la Cour des Comptes sur la mise en place du dispositif Linky pointant une communication défailante à l'égard des usagers lors du déploiement du compteur ainsi qu'un impact insuffisant en matière d'économies pour les particuliers et soulignant que « les coûts de pose des compteurs ont été optimisés mais cela au détriment de la communication avec les usagers », que « le compteur lui-même ne fournit, par lecture directe, que très peu d'informations » (index de consommation, puissance apparente et puissance maximale du jour) » ;

Considérant qu'il devient urgent qu'Enedis fasse des efforts d'information et de pédagogie, y compris auprès des usagers qui ne remettent pas en cause le bien-fondé du déploiement du Linky ;

Considérant que les fournisseurs d'électricité se défaussent de leur responsabilité sur le distributeur en laissant celui-ci assumer seul la « pédagogie du Linky » ;

Aussi, sur proposition de Pascal Julien, Joëlle Morel et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris :

- **Donne suite aux trois vœux sur le déploiement Linky déposé par le groupe écologiste et voté par le Conseil de Paris (février et juillet 2016, mars 2018),**
- **Rappelle aux fournisseurs d'électricité leur responsabilité en matière d'information et de pédagogie sur Linky,**
- **Demande à Enedis de respecter un droit individuel au refus à l'installation du compteur Linky.**

I NTERNATIONAL

Vœu relatif au traité de libre-échange Europe-Mercosur

**déposé par Jérôme Gleizes, Marie Atallah, David Belliard
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Après le TAFTA, le CETA et le JEFTA, la Commission européenne négocie depuis plusieurs mois un traité avec le MERCOSUR, marché commun d'Amérique du Sud regroupant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ;

L'accord porte essentiellement sur les produits agricoles : les trois-quarts des exportations du Mercosur sont des produits de base et plus de la moitié sont issus de l'agriculture ;

Ce traité aura pour conséquence d'importer en France notamment, des milliers de tonnes de viande bovine dont la qualité ne serait pas garantie (OGM, antibiotiques, hormones de croissance...) et dont la traçabilité par les consommateurs sera impossible ;

Le traité placera les agriculteurs et les éleveurs français, déjà fragilisés, face à une concurrence déloyale, du fait du dumping social et environnemental de la grande majorité des productions importées d'Amérique du sud, leur faisant perdre de nombreux marchés. La viande de volaille, le sucre et les biocarburants seront aussi concernés par ce projet de traité ;

Côté latino-américain, l'intensification de l'élevage de bétail et l'expansion du soja dégradent déjà des écosystèmes très importants en Amazonie, dans le Cerrado (mine de biodiversité) et dans la région du Chaco (bois et forêts en Argentine, au Brésil et au Paraguay) et provoque une déforestation massive. Ces forêts latino-américaines constituent un écosystème naturel préservé et contribuent au ralentissement du réchauffement climatique en piégeant d'énormes quantités de carbone d'une part et à la protection de l'environnement grâce à la richesse de la biodiversité, d'autre part ;

Comme le TAFTA et le CETA, l'accord est négocié secrètement et sans consulter la société civile ;

La Ville de Paris s'est engagée dans un plan d'alimentaire durable, adopté au Conseil de Paris le 1er juillet 2015, qui favorise le bio, le local et la qualité des matières premières ;

La ville de Paris a fait citoyenne d'honneur de la ville la biodiversité en septembre 2016 ;

La ville de Paris a exprimé son désaccord sur le TAFTA en juin 2016 et son souhait que les informations sur le contenu des négociations soient communiquées au grand public ;

Le Conseil municipal de Rennes a adopté le 16 avril dernier, un vœu sur le traité Mercosur ;

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes, Marie Atallah, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris demande au Gouvernement français d'engager des actions en faveur de :

- **la transparence sur les négociations du traité MERCOSUR ;**
- **la prise en compte des conséquences de ce traité pour les consommateurs et les agriculteurs de France et sur l'environnement latino-américain, en regard de l'accord de Paris pour le Climat et de la sauvegarde de la biodiversité.**